N°. X.

JOURNAL GÉNÉRAL
DE LA COUR ET DE LA VILLE,

CONTENANT tout ce qui est décidé à l'Assemblée Nationale, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, dans les Districts, & les Nouvelles authentiques de la Province, ainsi que des Anecdotes intéressantes.

Du Lundi 28 Septembre 1789.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite de la Séance du 26 Septembre.

Observations de M. Dupont sur la perception de l'Impôt.—Proposition de M. le Comte de Mirabeau, qui a occasionné les plus vives réclamations.—Acceptation du Plan proposé par M. Necker.—Suite des Dons patriotiques.

Suppression absolue de toutes les Académies de Jeux.—Création d'une Compagnie de Chasseurs pour la garde des Barrieres de Paris.—Remer-

tiement du District de l'Abbaye à Messieurs les Volontaires de Chartres. — Grand nombre de fugitifs François en Suisse. — Gasconade d'un Chirurgien de Bordeaux, &c. &c.

M. Dupont a fait plusieurs observations sur la perception de l'Impôt, mais ces discours n'ont fait aucune impression.

L'Assemblée a pris les voix sur la proposition des Curés de Provence, tendante à faire révoquer l'espece d'exemption accordée aux Curés congruistes.

La renonciation pure & simple, faite par les Curés aux privileges résultant pour les congruistes, du Décret d'hier, a été acceptée.

Il a été arrêté que le Président se retireroit vers le Roi, dans la journée, pour demander sa sanction sur le Décret d'hier.

M. de Montesquiou a lu le rapport du Comité des Finances sur les propriétés, relatif au plan proposé par M. Necker.

M. de Virieux a proposé d'accepter par acclamation le sacrifice qu'exige la situation des Finances de l'Etat.

M. l'Archevêque de Paris a proposé de se servir, dans ce moment de crise, de l'argenterie qui n'est pas absolument nécessaire au culte.

M. le Comte de Mirabeau a proposé un plan de Décret, qui a excité les plus vives réclamations.

Il a redemandé la parole, & a couvert de beaucoup d'éloquence la sécheresse de sa demande.

On a mis aux voix pour ſavoir ſi on ajourneroit la queſtion de l'ordre du jour. Il a été décidé, par aſſis & levé, que l'ajournement n'auroit pas lieu.

La diviſion de cette queſtion a été demandée.

M. de Saint-Fargeau a propoſé à tous les membres de l'Aſſemblée de voter tout de ſuite pour le paiement du quart de leur revenu, & le renvoi à lundi, de la diſcuſſion ſur la taxe patriotique, à leurs Commettans.

M. le Comte de Mirabeau a fait la propoſition d'accepter, de confiance & ſans diſcuſſion, le plan du premier Miniſtre des Finances.

On a fait l'appel nominal, & il a été décrété que l'Aſſemblée Nationale, vu l'urgence des circonſtances, acceptoit de confiance le plan propoſé par le premier Miniſtre des Finances.

La ſéance a été levée à ſept heures, & renvoyée à lundi dans les Bureaux, pour la nomination d'un Préſident, trois Secrétaires, & de trois Tréſoriers, pour ſe former enſuite en Aſſemblée générale.

Dons Patriotiques.

Le nommé Carré, Domeſtique, a offert à la Caiſſe Nationale une ſomme de 48 liv., & un engagement d'en payer une de douze pendant deux ans.

M. Monneau de Launay offre dix mille livres.

Un Cultivateur de Tourraine offre 24 liv.

Un Citoyen de Bourgogne offre un contrat de rente de 108 liv. de revenus, remboursables 1080 liv.

HOTEL DE VILLE DE PARIS.

Meſſieurs les Repréſentans de la Commune, conſidérant combien il eſt important de mettre à profit tous les inſtans, dans les circonſtances difficiles où la Capitale ſe trouve, croient devoir inviter Meſſieurs des Diſtricts de Paris, ainſi que les Villages voiſins, dont les nombreuſes & preſque continuelles députations abſorbent une très-grande partie de ce temps ſi précieux, dont l'emploi doit être direct, d'envoyer les rédactions de leurs Arrêtés & Délibérations à un Comité, qui ſera nommé à l'effet d'en faire ſon rapport à l'Aſſemblée générale des Repréſentans de la Commune, & faire connoître aux divers Diſtricts & Villages les réponſes de l'Aſſemblée.

Les travaux immenſes qu'annonce la ſaiſon prochaine, ſont des excuſes aſſez fortes pour faire agréer le plan propoſé. Tel eſt à-peu-près le réſumé de cette invitation.

Signés, *Bailly* & *Duſaul.*

---

25 *Septembre.*

Le Comité de Police inſtruit que les différentes permiſſions, données ou renouvellées, de tenir des Jeux, & notamment celui du *Trou-Madame*, entretiennent le peuple dans

la misere & la fainéantise, en ordonne la suppression absolue; en conséquence, il invite les Districts, & enjoint aux Patrouilles, de veiller de tout leur pouvoir à l'exécution de cette Sentence.

DISTRICTS.

Le District de Saint-Roch s'occupe de la formation d'une Compagnie de Chasseurs, qui seront, dit-on, employés à la Garde des Barrières.

Chaque Division nommera ses Officiers, ainsi que cela a été pratiqué pour les autres Compagnies, dans chacun des autres Districts.

Le District de l'Abbaye, instruit que MM. les Volontaires de Chartres avoient escorté jusque dans la Capitale un Convoi de quatre cents sacs de bled, & que la Municipalité de Chartres promettoit un pareil envoi toutes les semaines, a réuni ses vœux & ses remercimens pour MM. de Chartres, à ceux de MM. de la Commune de Paris, & a arrêté que cette délibération seroit imprimée & affichée.

Le District de Saint Louis-de-la-Culture, a pris un arrêté qui oblige tous les *logeans* à prendre un compte exact de toutes les personnes qu'ils reçoivent chez eux; & les Citoyens domiciliés sont invités d'instruire le District, du nombre des Parens & amis qu'ils logent.

Ces précautions ſages ont été occaſionnées par l'arrivée d'une grande quantité d'étrangers de tous les Pays.

AVIS DIVERS.

Suite du projet contenu dans notre 8e Numéro.

Nous ne nous attendions gueres, en faiſant l'article d'un plan de Finances, que Monſeigneur l'Archevêque de Paris en exposeroit un ſemblable aux délibérations de l'Aſſemblée Nationale. En effet, nous penſions que les Eccléſiaſtiques tiendroient beaucoup au culte *fait pour les yeux*. Nous penſions que leur intérêt les y obligeroit peut-être, & nous voulions nous appuyer, pour les déſabuſer, de l'exemple de Saint Paul, qui vendit les vaſes ſacrés pour le ſoulagement des pauvres. Mais nous n'avons plus à biaiſer. Un Prélat, plein de l'eſprit du temps de la premiere Egliſe, a déchiré le voile des préjugés, pour montrer à nos regards ſurpris, tout l'or & tout l'argent que nos pieux ancêtres avoient accumulés dans les Temples, pour honorer Dieu d'une façon purement humaine. Nos bons aïeux penſoient que leurs ſacrifices prouvoient leur dévotion. Nous ne doutons pas qu'ils ne puſſent allier l'un à l'autre ; mais nous croyons que la vraie maniere d'honorer les Saints, eſt de faire le bien qu'ils ont prêché d'exemple. Et nous ſommes perſuadés que la vraie adoration du Créateur conſiſte à faire le bonheur des hommes qui l'implorent dans l'extrême détreſſe où ils ſont.

Faiſons donc ſervir le culte extérieur, au beſoin de l'Etat; ouvrons les tréſors accumulés par vos ancêtres, &, *pour me ſervir d'une expreſſion figurée*, nous verrons couler, dans les canaux ſtériles du commerce & des arts, les flots dorés du Pactole.

En faiſant le calcul des bijoux de plus de cent ſoixante mille égliſes, on ne nous taxera pas d'exagération.

On nous donne avis que la Suiſſe en général, & en particulier le canton de Berne, eſt tellement peuplée de Français fugitifs, que le prix actuel du loyer des maiſons excède celui de leur capital.

Ainſi donc les Etrangers s'enrichiſſent du malheur de la France.

On parle beaucoup du retour du Prince de Conti, qu'on aſſure être très-prochain.

ANECDOTES.

Le ſoir du fameux Mardi 14 Juillet de cette année, les alertes devinrent ſi vives que les Citoyens armés en fort grand nombre, ſuivant leurs craintes & leur courage, ſe diviſoient & couroient aux alarmes.

Des cris très-preſſans ſe firent entendre dans la rue du . . . . . Les Gardes de cette rue ſont indécis ſur le parti qu'ils avoient à prendre, alloient enfin tenir la place, lorſque, du haut d'un quatrième étage, un Chirurgien, natif

de Bordeaux, leur cria, pour les rassurer : *Courage, Messieurs, je vous donne ma parole d'honneur de ne pas quitter la maison. Je fais provision de compresse & de charpie. Vous pouvez bien vous en rapporter à moi, du soin des blessés.*

Ces paroles consolantes rendirent le danger si terrible & si pressant aux particuliers dont nous venons de parler, qu'ils s'enfuirent tous çà & là, remplis de terreur ; ils ne purent être ralliés que par un brave Citoyen qui commandoit une troupe d'Elites.

CE JOURNAL paroît tous les matins. Le prix de l'abonnement est de 4 liv. par mois pour Paris, & de 4 liv. 15 s. pour la Province, franc de port. Le Bureau est établi rue Percée Saint-André-des-Arcs, N° 21. On recevra les Lettres & Avis, ainsi que les Anecdotes authentiques, Livres nouveaux & Estampes qu'on desirera faire connoître ; mais il faudra affranchir les Lettres & Paquets.

Signé BRUNE.

L'Assemblée des Représentans de la Commune, sur la demande qui lui a été faite par M. Brune, Citoyen du District des Cordeliers, autorise MM. les Administrateurs-généraux des Postes à expédier, par les Couriers ordinaires, à mesure qu'elles paroîtront, & après qu'elles auront été munies de sa signature, les Feuilles que se propose de faire paroître M. Brune, sous le titre de *Magasin historique*, ou Journal général, dédié au *District des Cordeliers* ; en conséquence, de faire avec M. Brune tel Abonnement qu'ils jugeront convenable à la prompte circulation de ce Journal.

Signés, VINCENDON, Président ; BLONDEL, Président ; BROUSSE DES FAUCHERETS, Secrétaire ; DE JOLY, Secr.

De l'Imprimerie de la Veuve HERISSANT, rue N. D.